

6.8

Offres publiques

---

---

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

#### **Absolute Software Corporation**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 26 août 2015 concernant l'offre publique de rachat d'Absolute Software Corporation sur une valeur maximale de 50 000 000 \$ d'actions ordinaires à un prix de rachat d'au moins 7,75 \$ et d'au plus 9 \$ l'action ordinaire.

L'offre a été prolongée jusqu'à 17h00 (heure de l'Est) le 20 octobre 2015, à moins que l'offre ne soit prolongée de nouveau ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2388834

Décision n°: 2015-FS-0140

#### **Difference Capital Financial Inc.**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 25 août 2015 concernant l'offre publique de rachat de Difference Capital Financial Inc. sur ses débetures subordonnées non garanties convertibles à 8 % émises et en circulation, échéant le 31 juillet 2018, d'un capital global pouvant atteindre 12 000 000 \$.

L'offre a été prolongée jusqu'à 16h00 (heure de Toronto) le 15 octobre 2015, à moins que l'offre ne soit prolongée de nouveau ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2387653

Décision n°: 2015-FS-0139

#### **Suncor Énergie Inc.**

(Canadian Oil Sands Limited)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 5 octobre 2015 concernant l'offre publique d'échange de Suncor Énergie Inc. (« Suncor ») sur la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Canadian Oil Sands Limited en contrepartie de 0,25 d'une action ordinaire de Suncor pour chaque action ordinaire de Canadian Oil Sands Limited.

L'offre expire le 4 décembre 2015, 17h00 (heure de Calgary) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2303416

Décision n°: 2015-FS-0141

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.